

L'an deux mille seize, le vingt et un novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire « Entre Seine et Forêt » légalement convoqué, s'est réuni à Samoreau, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY.

Membres titulaires présents : Patrick CHADAILLAT, Sylvie BELLECOURT BOUCHET, David POTTIER, Laurent SIGLER, Michel TISSIER, Daniel POTTIER, Odile DUHNEN, Serge YVES, Anne-Marie BIM, Bernadette DELION, Xavier MARGUET, Dominique LECOQ, Marie-France OTTO-BRUC, Michaël AYMES, Yohan SAUSSIÉ

Absents excusés : Frédéric BOULET (donne procuration à Sylvie BELLECOURT BOUCHET), Jean-Marie PETIT, Chantal HIRAU, Anne BARRE, Aude MATHE, Gérard LARDRY

Secrétaire de séance : Marie-France OTTO-BRUC

Ouverture de séance à 20h05.

Sur proposition de son Président, l'Assemblée observe une minute de silence en hommage à Monsieur MORLA Jean-Baptiste, le 1^{ER} Président de la Communauté de Communes « Entre Seine et Forêt ».

Le Président demande

- de supprimer le point n°3 sur la convention partenariale du réseau AERIAL avec le STIF. Cette convention sera revue avec la nouvelle entité sur l'année 2017.
- d'ajouter un point concernant une décision modificative sur le budget annexe de l'eau.

L'Assemblée accepte les demandes ci-dessus.

1. Approbation du PV du dernier conseil communautaire,

L'Assemblée approuve à l'unanimité le PV du Conseil Communautaire du 13 Octobre 2016.

2. Avenant n°2 du bail d'Orange

Le Président rappelle qu'une antenne relais est implantée à proximité de la STEP à Héricy, via un bail signé le 26 juillet 2004 avec ORANGE.

Le Président demande de délibérer sur le présent avenant qui a pour objet de modifier le bail principal et de préciser les nouvelles conditions afin de permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des « équipements techniques » de l'opérateur FREE MOBILE.

A l'unanimité

3. Convention partenariale du réseau Aériel – Année 2017

Ce point a été supprimé en début de séance.

4. Indemnité du comptable payeur – Année 2016

Le Président rappelle qu'une indemnité peut être versée au receveur municipal, Monsieur Jean BREGERE-MAILLET, selon les textes en vigueur, ce dernier peut percevoir une indemnité de conseil à laquelle il peut prétendre au taux de 100%, 762.86 €, pour l'exercice comptable 2016.

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le versement de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, 1 voix CONTRE et 16 voix POUR

24, rue du Haut Samoreau - 77210 SAMOREAU - Tél/Fax : 01 64 23 98 95 - Mob. : 06 78 89 16 29 - Courriel : entreseineetforet@wanadoo.fr

5. Abrogation délibérations – prime du personnel

Vu la délibération numéro 17.03.02 du conseil communautaire du 26 mars 2002, fixant l'attribution d'une prime annuelle de fonction versée au directeur des services de la collectivité qui correspond à 70 % du salaire brut du dernier mois,

Vu la délibération 15.01.04 du conseil communautaire du 15 janvier 2015, ouvrant le versement de cette prime à tous les agents de la collectivité,

Compte-tenu du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui sera mis en place par la nouvelle communauté d'agglomération en 2017,

Le Président demande d'abroger les deux délibérations citées ci-dessus au 30 Novembre 2016.

A l'unanimité

6. Décisions Modificatives N°2 – Budget Eau

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ajustement des comptes ci-dessous.

RECETTE INVESTISSEMENT	13111/13	+ 15 000
DEPENSE INVESTISSEMENT	2315/23	+ 15 000

A l'unanimité

L'Assemblée n'ayant pas de question, la séance est levée à 20h25.

La secrétaire de séance,

Marie-France OTTO-BRUC



Le Président,

Pascal GOUHOURY

